



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

DEUG

Question écrite n° 18250

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les menaces de fermeture qui pèsent sur le DEUG Technologie industrielle de Tarbes dans les Hautes-Pyrénées. Malgré les nombreuses inscriptions d'étudiants déjà enregistrées pour la rentrée prochaine, qui justifient pleinement la pertinence de la création de ce DEUG, les présidents des universités Paul-Sabatier de Toulouse et de Pau et des Pays de l'Adour nous ont informés de la remise en cause de son existence du fait de la non-reconduction par l'État des crédits spécifiques de fonctionnement et d'équipement de ce DEUG. Il lui demande de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'État respecte ses engagements comme ont su le faire les collectivités territoriales et ce afin de conforter l'existence du DEUG de technologie industrielle à Tarbes et de permettre ainsi aux étudiants inscrits de suivre leur formation sur le site qu'ils ont choisi.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avait notifié une dotation exceptionnelle d'équipement de 400 000 francs pour la rentrée 1993. Afin de couvrir les dépenses d'équipement pour 1994, le préfet des Hautes-Pyrénées a décidé d'accorder 400 000 francs sur les crédits de reconversion du ministère de la défense (FRED). Pour sa part, le président du conseil général apportera une participation de 400 000 francs. Pour ce qui est du personnel d'encadrement, l'État avait notifié en 1993 la création de trois postes d'enseignant à titre définitif.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18250

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4631

Réponse publiée le : 14 novembre 1994, page 5647